



Réunion des ministres de l'Éducation – 26 novembre 2019 – Paris

L'éducation à la citoyenneté à l'ère du numérique Déclaration des ministres

Nous, ministres de l'Éducation des États parties à la Convention culturelle européenne de 1954, nous sommes réunis à Paris le 26 novembre 2019, pour confirmer notre engagement commun en faveur de l'éducation et la formation de citoyens éclairés et responsables à l'ère du numérique.

Préambule

- À l'heure où les technologies et Internet font partie du quotidien de chacun et transforment la relation à l'autre, nous réaffirmons l'importance des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit, qui nous unissent, demeurent les valeurs et principes essentiels de nos sociétés et constituent le fondement de l'éducation pour former des citoyens responsables et éclairés, membres actifs de la société à l'ère du numérique.
- Nous croyons fermement que l'éducation doit permettre à nos citoyens d'acquérir les compétences numériques et fonctionnelles ainsi que les compétences pour la culture démocratique (CDC) telles qu'inscrites dans le *Cadre de Référence des Compétences pour la Culture Démocratique* (RFCDC)¹ du Conseil de l'Europe. Nous souscrivons à la définition de la citoyenneté numérique comme « capacité de s'engager positivement, de manière critique et compétente dans l'environnement numérique, en s'appuyant sur les compétences d'une communication et d'une création efficaces, pour pratiquer des formes de participation sociale respectueuses des droits de l'homme et de la dignité grâce à l'utilisation responsable de la technologie ». De même nous approuvons le concept d'Éducation à la Citoyenneté Numérique décliné par le conseil de l'Europe dans le Manuel d'éducation à la citoyenneté numérique² et abordé plus en détails dans la Recommandation du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique³.
- Nous considérons que l'éducation à la citoyenneté numérique est conforme aux engagements pris dans le cadre du Programme de Développement Durable 2030 des Nations Unies, et qu'elle y contribue en particulier en ce qui concerne l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD4). Celui-ci vise à assurer à tous une éducation de qualité, inclusive et équitable, tout au long de la vie, et met l'accent sur l'éducation au développement durable.

Opportunités et enjeux

Nous partageons les constats suivants :

- L'environnement et les technologies numériques offrent des moyens inédits de s'exprimer sous diverses formes, de découvrir, d'apprendre, de créer, de communiquer et de prendre part à la vie sociale. Dans cette perspective, la maîtrise des outils numériques et de leur complexité technique, est devenue indispensable à l'insertion sociale, économique et professionnelle. Les compétences numériques doivent être acquises par tous les élèves dès le plus jeune âge, en tenant compte de

¹ <https://www.coe.int/fr/web/campaign-free-to-speak-safe-to-learn/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture>

² <https://www.coe.int/fr/web/learning-resources/-/digital-citizenship-education-handbook-being-child-in-the-age-of-technology>

³ https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168098ddfe

leur niveau de maturité. En particulier, ces compétences permettent de renforcer l'accès à l'éducation et l'inclusion de tous les apprenants, y compris ceux d'entre eux dont les besoins éducatifs sont particuliers.

- Alors que l'accès à l'information par le numérique ne cesse de s'élargir, ce qui constitue un progrès véritable, il est nécessaire que les citoyens disposent des compétences d'analyse et de l'esprit critique nécessaires pour interpréter, comprendre et évaluer la véracité et la pertinence d'un grand volume de données. Les jeunes sont les plus exposés et doivent être préparés à comprendre ces risques.
- Bien que l'utilisation des données numériques soulève des questions de sécurité et de protection, les données collectées au sein des institutions éducatives, conformément aux standards de protection (comme le Règlement Général sur la Protection des Données de l'Union européenne et la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel du Conseil de l'Europe), offrent des perspectives d'amélioration de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation.
- Afin que l'utilisation des technologies de communication profite pleinement à chacun, l'éducation à la citoyenneté numérique doit permettre de sensibiliser les élèves aux effets négatifs potentiels d'un usage inapproprié des outils numériques. Ces effets peuvent concerner la santé publique et celle des individus (addictions, problème de concentration, troubles du comportement...), la société (apparition des discours de haine et des cyber violences, comme le phénomène de cyber-harcèlement entre élèves) et l'environnement (dépenses énergétiques, gestion des déchets).
- Le recours aux algorithmes et à l'intelligence artificielle est croissant. L'éducation à la citoyenneté numérique contribue à accroître l'autonomie des apprenants et des professionnels de l'éducation. Elle leur permet de mieux comprendre et de mieux utiliser les outils basés sur des algorithmes. En effet, les usages d'Internet nous amènent à déléguer, parfois à notre insu, une partie de nos choix à des algorithmes qui ne sont jamais neutres. Ces algorithmes peuvent réduire notre libre arbitre et privilégier les contenus clicants plus propices aux réactions, au détriment de contenus éclairés. Cependant, l'intelligence artificielle, sous réserve qu'elle soit développée avec discernement, représente un instrument prometteur au service des apprentissages.

Dans ce contexte, nous considérons que l'éducation à la citoyenneté numérique est devenue un enjeu crucial de l'éducation et de la formation aux côtés du développement des compétences numériques car :

- elle permet aux élèves d'acquérir l'intelligence sociale, la confiance et l'épanouissement personnel, ainsi que les compétences numériques nécessaires pour garantir que le développement technologique soit utilisé au bénéfice de la société.
- elle va de pair avec l'éducation aux médias : un usage responsable d'Internet doit intégrer l'éducation à l'esprit critique à l'égard des contenus véhiculés, produits et partagés, au moyen des outils numériques.
- elle permet aux élèves d'acquérir les compétences et connaissances dont ils ont besoin pour comprendre les informations, grâce à une lecture critique et distanciée ; être capable de publier, produire de l'information et s'informer de manière responsable, être capable de se prémunir contre toute entreprise ou action de manipulation. Elle doit donner aux élèves la capacité d'utiliser et de créer des contenus numériques, d'explorer les possibilités de leur développement personnel et professionnel et de s'engager positivement en tant qu'acteur de l'environnement numérique.
- elle contribue à sensibiliser l'opinion publique à la discrimination et aux préjugés fondés sur les stéréotypes de genre, et participe, entre autres, de la création de situations d'apprentissage plus nombreuses, permettant à tous les citoyens de bénéficier pleinement de la révolution numérique.

- elle permet ainsi aux apprenants de mieux comprendre, respecter et protéger leurs droits fondamentaux, et de garantir le bien-être des individus, y compris le leur.

Engagements

Face à ces défis, nous nous efforcerons d'intégrer les enjeux de l'éducation à la citoyenneté numérique dans tous les champs de la formation des élèves, pour :

- assurer à tous les élèves la maîtrise des compétences numériques grâce à une éducation à la citoyenneté numérique dès leur plus jeune âge, en tenant compte de leurs capacités d'apprentissage, afin de les préparer pleinement à des études supérieures, à un monde du travail et à une société caractérisés par la présence croissante du numérique ;
- nous assurer que les apprenants acquièrent un usage éthique et responsable des outils numériques, de façon à leur permettre :
 - ▶ de profiter pleinement des opportunités offertes par les technologies numériques tout en appréhendant les enjeux éthiques liés aux données (collecte, stockage et protection des données personnelles ; respect du caractère privé des données d'autrui, confidentialité et traçabilité numérique) ;
 - ▶ de saisir les opportunités de participation citoyenne offertes par le numérique, tout en ayant conscience des risques et dangers liés aux usages des outils numériques et en se protégeant des contenus et comportements préjudiciables à la santé et au bien-être ;
 - ▶ de prendre la mesure de la responsabilité qui incombe aux utilisateurs (les utilisateurs sont responsables de ce qu'ils publient en ligne et des outils numériques qu'ils créent) ;
 - ▶ de s'approprier les méthodes de communication responsables et constructives dans le domaine numérique ;
 - ▶ d'être conscients qu'une participation constructive à l'environnement numérique leur permet d'améliorer le bien-être, la cohésion sociale, la créativité et la vie citoyenne ;
 - ▶ de comprendre l'impact environnemental de l'usage des outils numériques et d'en limiter les effets.
- renforcer le développement de l'esprit critique des élèves dans un contexte numérique, en les formant à distinguer les faits établis des opinions sans preuves, et à rejeter les stéréotypes (notamment de genre), les discours de haine et le cyber-harcèlement ;
- offrir une éducation aux médias basée sur des exemples concrets et des mises en situation variées. L'enjeu est de développer la capacité des élèves à examiner l'information de façon critique et d'encourager leur participation responsable, active et créative dans l'environnement de l'information ;
- tenir compte des capacités d'apprentissage et des besoins particuliers de chaque élève ;
- mettre en œuvre des stratégies efficaces pour définir et évaluer les résultats de l'éducation à la citoyenneté numérique.

Pour atteindre ces objectifs pédagogiques, nous nous efforcerons également de :

- tirer profit des potentialités des technologies numériques pour les mettre au service d'une éducation à la citoyenneté inclusive, en particulier au bénéfice des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- mettre en place une formation de qualité initiale et continue des enseignants à l'éducation aux médias et à l'usage des technologies numériques ; inciter les enseignants à exploiter le potentiel de renouveau pédagogique qu'offrent les technologies, en particulier celui de l'intelligence artificielle ;

- faciliter la coopération entre tous les acteurs (communauté éducative, parents, membres de la société civile et autorités publiques) pour promouvoir des projets d'éducation à la citoyenneté numérique intersectoriels, tout en préservant chez les jeunes l'équilibre entre maîtrise des usages et protection des droits ;
- soutenir les apports de la recherche fondamentale et comparée, ainsi que les pédagogies innovantes, afin d'élaborer des politiques publiques éclairées (par exemple sur l'usage des données et la transparence des algorithmes) et de développer les compétences essentielles au développement d'une culture démocratique ;
- encourager la coopération internationale dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté numérique, dans le but d'identifier les enjeux, intérêts et priorités partagés.